

Collectivité :



INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

Références :

- Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps de la F.P.T.
- Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- Circulaire du 31 mai 2010

Principe :

Le compte épargne-temps permet, à la demande des agents titulaires et non titulaires, à temps complet ou non complet, employés de manière continue depuis au moins une année dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels, ARTT, repos compensateurs).

COLLECTIVITÉ :

Adresse courriel

Nombre d'habitantsNombre d'agents titulaires..... Nombre d'agents Contractuels.....

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms :

Fonction :

Numéro de téléphone :

- Y a-t-il eu une concertation préalable avec le personnel ?

Oui Non

Si oui, à préciser (forme, date...) :
.....
.....

- Modalités d'alimentation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :

Nature des congés reportés :

- Congés annuels
- RTT
- Repos compensateurs

- Date limite d'alimentation du compte épargne-temps (ex 31 janvier N+1) :

- Date d'information des agents sur la situation de leur compte épargne-temps (ex 28 février N+1) :
.....

- Modalités d'utilisation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :

Délai de réponse de l'employeur :

Sous forme de congés

Indemnisation

Pris en compte au sein du régime de la RAFP

En cas de mutation ou de détachement, envisagez-vous de prendre une convention-type, organisant la compensation financière avec l'ancien ou le nouvel employeur (par délibération) ?

Oui, laquelle :

Non

Date d'entrée en vigueur (après avis du Comité Technique) :

ÉLÈMENTS D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....

INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIÈCES À FOURNIR

- Projet de règlement du Compte Epargne Temps
- Projet de délibération

**À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA
DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE
PRÉSENTÉ EN SÉANCE**

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis du Comité Social Territorial – SÉANCE DU/...../.....

- AVIS FAVORABLE
- AVIS DÉFAVORABLE